

**PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT D' INGA-3**

**(P506438)**



**PLAN DE MOBILISATION DES**

**PARTIES PRENANTES**

**(PMPP)**

**(P506438)**

(VERSION PROVISOIRE)

Avril 2025

## Contents

<b>1. DESCRIPTION DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU INGA-3 .....</b>	<b>5</b>
1.1. L'objectif de développement et l'étendue du programme Inga.....	5
1.2. Contexte et Objectifs du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes .....	5
1.3. Contexte du Programme de développement du Inga-3 .....	5
1.4. Résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes .....	7
2.1. Démarche méthodologique .....	18
2.2. Identification et analyse des parties prenantes .....	18
2.3. Bénéficiaires.....	19
<b>3. MOBILISATION / ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES .....</b>	<b>21</b>
3.1. Objectifs .....	21
3.2. Méthodes de mobilisation des parties prenantes .....	21
3.3. Stratégie proposée pour la dissémination de l'information .....	25
3.4. Stratégie de consultation des parties prenantes /Résumé .....	26
3.5. Stratégie proposée pour incorporer les voix et points de vue des groupes vulnérables .....	30
3.6. Engagement des femmes et des filles dans la communauté et des associations féminines de la société civile et des personnes vivant avec handicap .....	31
<b>4. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR L'EXECUTION DES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES .....</b>	<b>34</b>
4.1. FONCTION ET RESPONSABILITE DE GESTION DES RESSOURCES .....	37
<b>5. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP) .....</b>	<b>39</b>
5.1. Description du mécanisme de gestion des plaintes du Programme du développement du Inga 3.....	41
5.2. Rôle et responsabilité institutionnel dans la mise en œuvre du MGP du PDI3.....	47
<b>6. SUIVI ET REPORTAGE .....</b>	<b>51</b>
6.1. Implication des parties prenantes dans les activités de suivi.....	51
<b>ANNEXES.....</b>	<b>53</b>

**⚠ AVERTISSEMENT : CONSULTATIONS EN COURS**

**Ce projet de document est le fruit de vastes consultations avec les parties prenantes concernées. Les consultations et les discussions avec les parties prenantes se poursuivent et ce plan sera mis à jour au besoin.**

**LISTE DES ABBREVIATIONS**

ACLA	Association Congolaise de lutte contre les anti-valeurs
ADEV	Action pour les droits, Environnement et la Vie
ADPI	Agence pour le Développement et la Promotion du Programme Grand Inga
AEJUCO	Association des Femmes Juristes Congolaises
BCZ	Bureau Central de la Zone de Santé
BM	Banque Mondiale
CEDEF	Cercle pour la Défense des Droits des Enfants et des Femmes
CLGP	Comité local de Gestion des plaintes
CODICLI	Convergence pour les Droits et Intérêts du Clan Inga
CP	Comité de Pilotage
CPGP	Comité Provincial de Gestion des Plaintes
CRONGD	Conseil Régional des Organisations Non Gouvernementales
CS :	Comité de Suivi
EAS	Exploitation Abus Sexuels
ECP	Equipe de Coordination du Projet
EIES	Etude d'impact Environnementale et Sociale
ISDR	Institut Supérieur de Développement Rural
LACRO	Larmes de Crocodile
LAFOCODI	Ligue des Ayants-Droits Fonciers et Coutumiers du Domaine d'Inga
LGP	Logiciel de Gestion des Plaintes
MGP	Mécanismes de Gestion des Plaintes
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PAP	Personnes Affectées par le Projet
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
REFED	Réseau Femme et Development
RENADEF	Réseau des femmes pour le Développement
RTNC	Radio Television Nationale Congolaise
SCS	Société Civile Santé
SNEL Inga	Société Nationale d'Électricité
SYMOCEL	Synergie Mission d'Observation Electorale
THIMO	Travail à Haute Intensité de la Main d'Oeuvre
UNFC	Union Nationale de la Presse Congolaise
VBG	Violence Basée sur le Genre

## **1. DESCRIPTION DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU INGA-3**

### **1.1. L'objectif de développement et l'étendue du programme Inga**

Le Programme du Développement du Inga 3 est un programme du gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC), financé par la Banque mondiale. L'objectif de développement du programme (ODP) est d'aider la RDC à préparer le projet Inga 3 et de créer les conditions favorables pour que le pays bénéficie du potentiel de transformation du Inga 3.

### **1.2. Contexte et Objectifs du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes**

La mobilisation des parties prenantes est un processus inclusif mené tout le long du projet ou un programme de développement. Elle est un processus continu et dynamique en vertu duquel le projet ou programme recense les personnes touchées par ses décisions et ses activités ainsi que les autres personnes qui s'intéressent à la mise en œuvre et aux retombées du projet ou programme. Lorsqu'elle est conçue et mise en œuvre d'une manière appropriée, elle favorise le développement de relations fortes, constructives et ouvertes qui sont importantes pour une bonne gestion des risques et effets environnementaux et sociaux du programme. La mobilisation des parties prenantes est plus efficace lorsqu'elle est engagée au début du processus d'élaboration d'un programme et fait partie intégrante des décisions prises dans le cycle de ce dernier ainsi que sur l'évaluation, la gestion et le suivi des risques et effets environnementaux et sociaux du programme.

La mobilisation des parties prenantes dans le cadre des programmes financés par la Banque mondiale est le processus qui favorise l'établissement d'un dialogue direct permanent avec les parties prenantes. Elle prend en compte les besoins variés en matière d'accès et d'information de différents groupes et individus, notamment les plus défavorisés ou les vulnérables, et porte une attention particulière aux enjeux de la communication et de l'accessibilité physique.

Ce Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) a été élaboré pour répondre à ces exigences et en conformité avec la norme environnementale et sociale (NES) n° 10 : Mobilisation des Parties Prenantes et Information du Cadre Environnemental et Social de la Banque Mondiale.

Ce PMPP est considéré comme un document dynamique, qui est révisé et actualisé à l'issue des consultations périodiques avec les parties prenantes, en fonction de l'évolution des activités et des impacts générés le Programme de développement du Inga-3.

### **1.3. Contexte du Programme de développement du Inga-3**

La RDC est confrontée à des besoins énergétiques énormes et croissants et doit prendre des mesures urgentes pour changer sa trajectoire. La croissance rapide de la population et l'insuffisance des services sociaux de base font que le nombre de personnes privées d'électricité augmente

chaque année : en 2005, environ 53 millions de personnes n'avaient pas accès à l'électricité, alors qu'en 2022, ce chiffre sera de 78 millions. Lorsque l'électricité n'est pas disponible, les gens utilisent d'autres formes d'énergie - kérosène, bois, charbon de bois, diesel ou autres - qui sont souvent plus chères, moins fiables, moins saines et plus destructrices de l'environnement (notamment la pression exercée sur les forêts du Congo par la demande croissante de charbon de bois). La Banque mondiale et d'autres partenaires ont des programmes énergétiques en cours en RDC qui sont nécessaires mais pas suffisants pour soutenir l'ampleur du changement requis.

En effet, le déficit électrique actuel de la RDC est de 2 750 MW, ce qui affecte les industries et décourage les investissements en raison du manque de fiabilité de l'électricité provenant de diverses sources, y compris des générateurs diesel coûteux, et réduit également les investissements dans la valeur ajoutée en RDC, une priorité essentielle pour la diversification économique, l'emploi et la croissance.

C'est ainsi que le gouvernement de la RDC souhaite faire du Grand Inga une réalité en développant Inga 3. « Inga 3 » fait référence au prochain projet développé sur le site d'Inga et n'est pas spécifique à une conception, un site ou une échelle particulière. Des études approfondies ont été entreprises sur Inga 3 par EDF-AECOM en 2013 (et mises à jour en 2018) avec le soutien de la Banque Africaine de Développement, y compris les études complètes de faisabilité et d'évaluation d'impact pour l'option prioritaire d'Inga 3 (4 800 MW Low Head). Depuis, le gouvernement a également exploré d'autres conceptions pour Inga 3, jusqu'à 11 000 MW. Le gouvernement souhaite se réengager dans la préparation d'Inga 3 et exploiter pleinement les opportunités de développement socio-économique qui en découlent.

En outre, le Inga 3 est l'archétype d'un projet « à haut risque et à haut rendement » qui nécessite une stratégie soigneusement calibrée. Le Groupe de la Banque mondiale propose une approche d'engagement flexible et à multiples facettes, basée sur les principaux enseignements tirés des engagements précédents d'Inga ainsi que d'autres projets de transformation similaires à travers le monde.

Le programme Inga, à cette étape d'approche multi phase, comporte deux (2) grandes composantes :

### **Composante 1 : Préparation du projet pour le pays (56 millions de dollars)**

Cette composante se concentrera sur la création des bases pour le développement d'Inga 3 et ensuite sur le processus de développement lui-même, jusqu'à la structuration du contrat.

## **Composante 2 : Préparation du pays au projet (194 millions de dollars)**

Cette composante comprendra une série d'activités qui aideront les communautés, les secteurs public et privé ainsi que le pays à contribuer au large éventail d'opportunités qu'offrira le développement d'Inga et à en tirer le meilleur parti.

Pour la composante 2, il convient de relever l'identification d'une variété d'activités qui auraient un impact dans n'importe quel scénario possible d'Inga 3. Le soutien sera organisé selon les différents piliers, à savoir (i) le développement communautaire autour des sites du projet ; (ii) le développement au sein du corridor de croissance d'Inga ; et (iii) le renforcement des systèmes nationaux (et éventuellement régionaux) pour contribuer au développement du Inga 3 et en tirer profit. Les phases de suivi permettront de développer les travaux préparés dans le cadre de la phase 1.

### **a. Développement communautaire**

L'ambition est de s'engager avec les communautés locales en tant que parties prenantes importantes dans le développement d'Inga, de contribuer aux moyens de subsistance et aux capacités locales d'une manière ascendante et, dans le cadre de ce programme, d'aborder également les problèmes connus liés aux impacts sociaux d'Inga 1 et 2.

### **b. Corridor Inga**

L'accélération de la croissance économique et des investissements dans le corridor de croissance d'Inga contribuera au développement d'Inga et aidera le pays à tirer davantage des bénéfices économiques potentiels du développement d'Inga.

### **c. Systèmes nationaux**

Développement des compétences axés sur le marché dans les industries et les localités pertinentes pour Inga. La capacité de la RDC à développer Inga, ainsi qu'à bénéficier du développement d'Inga, sera fortement influencée par les compétences et les capacités que sa population est en mesure de développer.

## **1.4. Résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes**

Plusieurs consultations ont eu lieu sous l'orientation la présidence de la République à travers son Agence pour le développement et la promotion du grand Inga, de la Banque mondiale, et avec les différentes parties prenantes. Durant cette phase de préparation de ce grand programme, le processus de consultation des parties prenantes a concerné essentiellement les divisions provinciales impliquées (Développement rural, Genre, Famille et enfants, Affaires Sociales, Emploi,

Jeunesse, Santé publique, division du travail et prévoyance sociale Education, Droits Humains, Justice, Intérieur, Plan, Communication, Energie, Ressources Hydrauliques, Pêche et Elevage, les services techniques impliqués dans le développement communautaires (hydraulique rural, Office des Voies de Dessertes Agricole (OVDA), PEMIRU (Pêche en milieu rural), SENAHUP (Service National de l'horticulture), BEP (Bureau d'Etude et Planification), SEMATEC (Service National des Technologie Appropriées), ONHR (Office National d'Hydraulique Rurale), SENER (Service National des Energies Renouvelables/Electrification Rurale), SNIR (Service National d'information Rurale), SENEJER (Service National d'Encadrement et de Reclassement de la Jeunesse Rurale), GR (Génie Rurale), les Autorités provinciales (Gouvernement et Assemblée), secteur de Patu, agglomération de Lemba, agglomération de Kangu, les partenaires de la Zone ISDR (Institut Supérieur du Développement Rural), Société Civile, Administrateur du territoire AT Seke-banza, Secteur de Mbavu, Secteur de Lufu, Agglomération de Nsanda, Agglomération de Kuakua, Secteur de Isangila, Secteur de Bundi, agglomération de Kinzau-Mvuete, Associations locales de développement, comités locaux de développement Axe Matadi-Inga/Nsanda, les ayants droit fonciers de Inga (les clans concernés LAFOCODI, CODICLI), et la direction de la SNEL (Société Nationale d'Electricité), les communautés locales de Inga. Ces acteurs directement impliqués dans la préparation du programme.

En effet, les discussions ont porté sur les activités éventuelles du Programme de développement du Inga-3. Ces activités ont été proposées et détaillées aux membres des communautés rencontrées suivant une approche de participation communautaire à la base en examinant les risques environnementaux et sociaux potentiels.

Les séances de consultation des parties prenantes ont connu une intense activité des participants qui ont apporté des informations et préoccupations, et espèrent que leurs attentes rencontreront l'attention des décideurs pour améliorer l'accès équitable au développement communautaire à travers les services socio-économiques de bases.

Des rencontres avec les délégués des institutions provinciales et des séances de consultation ont été organisées dans la période du 28 Octobre au 5 Novembre 2024 avec les membres des communautés vivant sur l'axe Inga-Matadi, un des axes concernés par le programme Inga 3. Cet axe est en même temps indiqué dans le Programme 2024- 2028 du Gouvernement provincial.

Les consultations des parties prenantes se sont succédé de manières suivantes :

- Une mission de la Banque Mondiale s'est déroulée en RDC, du 30 septembre au 04 octobre 2024 dans le cadre de la préparation du Programme Inga 3. L'objectif de la mission était de faire avancer la préparation du Programme de développement du Inga-3 (PDI3) et le Pacte National sur l'Energie de la RDC avec le gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC). Ont pris part à cette mission les parties prenantes et collaborateurs ci-après :



le Directeur de Cabinet du Président de la République, le Vice-Premier Ministre et Ministre du Plan, le ministre des Ressources Hydrauliques et de l'Electricité, le Directeur de l'Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en milieu Rural et Périurbain (ANSER), et le Directeur Général de l'Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand Inga (ADPI). La mission a également rencontré la Banque Africaine de Développement et d'autres partenaires au développement présents à Kinshasa.

- Une autre mission était constituée de la Présidence de la République représentée par l'agence d'exécution du Programme Grand Inga, l'ADPI, la Banque Mondiale, le gouvernement provinciale, les différents services étatiques et les communautés locales a eu lieu du 05 au 07 novembre 2024 dans le cadre de l'élaboration des instruments de sauvegardes, notamment le Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), le plan de mobilisation des parties prenante (PMPP) et les Procédures de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO). Cette mission a regroupé les parties prenantes au programme et du processus de la mise en œuvre et de l'élaboration des instruments de sauvegarde. Trois consultations ont eu lieu sur l'axe Inga-Matadi (Matadi, Nsanda et Inga).

### **Les risques environnementaux et sociaux**

Dans le PDI3, le risque environnemental est classé élevé. Les risques/impacts environnementaux anticipés sont liés aux activités de la composante 2 qui comprendront la construction d'infrastructures communautaires à l'aide du Travail à haute intensité de la Main d'œuvre, THIMO, y compris les investissements dans l'éducation, la santé, l'eau, l'assainissement et l'hygiène et la livraison des fournitures et des biens d'urgence communautaires, tels que des semences aux groupes de producteurs. Les activités comprendront le THIMO axé surtout sur les routes d'accès rurales (piste de voies de desserte agricole, les petits ponts).

Les activités de THIMO comprendront le déblaiement des débris, la reconstruction/réhabilitation et l'entretien des routes de desserte agricole, des systèmes de drainage, des marchés locaux et frontaliers ; construction des centres multiculturels et multifonctionnels ; réhabilitation d'équipements communautaires comme les écoles ou Centre de santé. Ainsi que la valorisation des cultures vivrières de base et l'aménagement des sources et forages en milieu rural. Les risques et impacts négatifs potentiels sur les populations humaines ou l'environnement sont principalement liés à la phase de construction et à la livraison des fournitures et des biens d'urgence à la communauté.

Les principaux risques et impacts pendant la phase de construction devraient inclure la santé et la sécurité au travail (SST) liées à la réalisation des infrastructures communautaires, à travers le THIMO, la santé et la sécurité des communautés (sécurité des services, sécurité routière,

VBG/EAS/HS, et VIH / SIDA, etc.) et la pollution due aux déchets solides, à la poussière et au bruit dans les chantiers et celle produite par les engins.

Les risques sociaux sont élevés étant donné que bon nombre des entités gouvernementales locales et provinciales et des ONG engagées dans le projet sont peu familiarisées avec les nouvelles normes environnementales et sociales de la Banque mondiale. Par ailleurs, l'approche multi phase soutient des études pour un grand barrage ayant des impacts environnementaux et sociaux importants.

En outre, la faiblesse des capacités des clients crée le risque que les mesures convenues dans le cadre du CES ne soient pas mises en œuvre de manière adéquate. Les activités du PDI3 proposées dans les domaines de l'évaluation des risques, de la communication, de la sensibilisation, de l'analyse de la sensibilité aux conflits, de la médiation, de la formation à la gestion des conflits et du soutien psychosocial atténueront certains de ces risques, mais étant donné la nature et les enjeux du PDI3 des risques résiduels importants pourraient persister.

Cependant, la conception du Programme de Développement de Inga 3 comprend un certain nombre d'activités qui seront développées pour gérer et réduire ces risques, y compris éventuellement un ensemble solide et réactif de mesures de soutien holistiques, y compris une assistance psychosociale, médicale et juridique aux survivantes et aux survivants de VBG.

Tableau 1 : Les parties prenantes consultées dans l'air d'intervention du PDI3

Les parties prenantes	Pertinence	Niveau d'engagement	Méthode d'engagement	Points des consultations publiques	Avis des parties prenantes
<b>MINISTERES</b>					
Ministère du plan	Elevé	National et provincial	Consultation		Favorable
Ministère des ressources Hydrauliques et Electricité	Elevé	National et provincial	Consultation		Favorable
<b>PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE</b>					
Agence de développement programme grand INGA /ADPI	Elevé	National	Consultation	Agence technique de mise en œuvre	Favorable
<b>ENTREPRISE PUBLIQUE</b>					
Société Nationale d'Electricité	Elevé	National	Consultation	Groupe de discussion	Favorable
L'Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en	Elevé	National +Provincial			

milieux Rural et Périurbain ANSER				Implication dans la mise en œuvre	
SECTEUR PRIVE					
					Favorable
SERVICES TECHNIQUES PROVINCIAUX					
Office des voies des dessertes agricoles /OVDA	Elevé	Provincial	Consultation	Implication dans la mise en œuvre	Favorable
Service national de l'habitat rural/ SENHARU	Elevé	Provincial Local	Consultation	Implication dans la mise en œuvre + instruments de sauvegarde	Favorable
Pêche en milieu rural/ PEMIRU	Elevé	Provincial Local	Consultation	Implication dans la mise en œuvre+ Instruments de sauvegarde	Favorable
Service National de l'horticulture/ SENAHUP	Elevé	Provincial Local	Consultation	Implication dans la mise en œuvre +	Favorable

				instruments de sauvegarde	
Bureau d'étude et Planification / BEP	Elevé	Provincial	Consultation	Implication dans la mise en œuvre + instruments de sauvegarde	Favorable
Service National des Technologie Appropriées/ SEMATEC	Elevé	Provincial	Consultation	Implication dans la mise en œuvre+ instrument de sauvegarde	Favorable
Office National d'hydraulique rurale) ONHR	Elevé	Provincial Local	Consultation	Implication dans la mise en œuvre	Favorable
Service National des Energies Renouvelable/ Electrification Rurale/SENER	Elevé	Provincial	Consultation	Implication dans la mise en œuvre	Favorable
Service National d'information Rurale / SNIR	Elevé	Provincial Local	Consultation	Implication dans la mise en œuvre	Favorable

Service National d'Encadrement et de reclassement de la jeunesse Rurale/ SENEJER	Elevé	Provincial Local	Consultation	Implication dans la mise en œuvre	Favorable
Génie Rurale/ GR	Elevé	Provincial et local	Consultation		Favorable
BCZ / Bureau Central de la Zone de Sante	Elevé	Local	Consultation	Sensibilisation sur les questions d'Eau et de lutte anti vectorielle et réalisation des ouvrages hydrauliques	Favorable
SOCIETE CIVILE / ONG					
Conseil Régional des Organisations Non gouvernementale du Développement	Elevé	Provincial	Consultation	Implication dans la mise en œuvre	Favorable
Association Congolaise de lutte contre les anti-valeur/ ACLA	Elevé	Provincial Local	Consultation	Implication dans la mise en œuvre	Favorable

Cadre de concertation provincial de la Société civile du Kongo-Central/CCPSC KC	Elevé	Provincial Local	Consultation	Implication dans la mise en œuvre	Favorable
Société Civile Santé/ SCS	Elevé	Provincial	Consultation	Implication dans la mise en œuvre	Favorable
Conseil régional des Organisation Non gouvernemental du développement	Elevé	Provincial	Consultation	Implication dans la mise en œuvre	Favorable
Cercle d'Emancipation pour la défense des droits des enfants et de la femme /CEDF	Elevé	Provincial	Consultation	Implication dans la mise en œuvre	Favorable
Réseau Femme et Développement/ REFED	Elevé	Provincial	Consultation	Implication dans la mise en œuvre	Favorable
Cadre de Concertation des femmes congolaise/CAFCO	Elevé	Provincial	Consultation	Implication dans la mise en œuvre	Favorable
Association des femmes juriste congolaise/AFEJUCO	Elevé	Provincial	Consultation	Implication dans la mise en œuvre	Favorable

Réseau des Femmes pour le Développement /RENADEF	Elevé	Provincial	Consultation	Implication et participation	Favorable
Presse (Radio communautaire, correspondants, etc...	Elevé	Provincial Local	Consultation	Information et moyen de communication	Favorable
LES AYANTS- DROITS INGA des clans					
Ligue des ayants-droits foncier et Coutumier du Domaine d'INGA/ LAFOCODI	Elevé	Local	Groupe de Consultation	Implication dans la mise en œuvre du projet + Participation communautaire instruments de sauvegarde	Favorable
Convergence pour les droits et intérêts du clan Inga / CODICLI	Elevé	Local	Groupe de Consultation	Implication et Participation communautaire + instruments de sauvegarde	Favorable
Autres ONG	Elevé	Local	Consultation	Implication dans la mise en œuvre / spécificité VBG, Formation, etc..	Favorable



Les points ci-après ont été discutés au cours de ces échanges :

- La perception du programme Inga 3 ;
- Analyse des leçons tirées de Inga 1 et 2
- Les contraintes environnementales et sociales majeures dans les zones cible de Inga 3 ;
- Les risques environnementaux et sociaux sur l'environnement et les populations ;
- Les expériences antérieures de mise en œuvre et de suivi de programme similaires ;
- Les capacités de gestion environnementale et sociale du projet ;
- La question foncière avec les ayants-droits ;
- La lutte anti vectorielle (onchocercose et paludisme)
- Les mécanismes locaux de résolution des conflits ;
- La participation et l'implication des acteurs et des populations ;
- Les besoins en formation et en renforcement de capacité ;
- Les personnes vulnérables et groupes spéciaux tels que les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec handicap, les personnes atteintes d'albinisme ;
- Les préoccupations et craintes vis-à-vis du programme ;
- Les suggestions et recommandations à l'endroit du programme Inga ;
- Les perceptions et habitudes locales sur les questions des VBG.

Les participants ont été aussi informés sur la pertinence des instruments de sauvegarde environnemental et social, le contexte de leur élaboration, à savoir : le CGES, PMPP, PGMO, du PDI3 qui seront élaborés, validés et publiés sur les sites de l'ADPI ainsi que sur le site web externe de la Banque mondiale.

Par ailleurs, l'approche méthodologique qui a été adoptée est la démarche participative : Celle-ci a consisté à des rencontres d'information, entretiens en focus group, échange, analyse de l'état des lieux des avancées dans le domaine du développement communautaire dans les axes Inga-Matadi, et Inga -Lukula.

## **2. DEMARCHE METHODOLOGIQUE, IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES**

La mise en œuvre du PDI3 va affecter une gamme variée des parties prenantes issues du secteur public, du secteur privé, le secteur local qui ont été consultées dans la province du Kongo central sur les axes Inga-Matadi et Inga-Lukula en tenant compte des impacts du projet sur elles, leur niveau de participation et pour d'autres parties prenantes, leur influence dans la mise en œuvre de ce projet.

### **2.1. Démarche méthodologique**

Afin d'élaborer un plan efficace, l'identification de parties prenantes a été faite en prenant en compte les intérêts diversifiés que pourraient susciter le programme Inga 3. Entre autres, besoin de participation, la prise en compte du niveau de vulnérabilité des parties prenantes, la définition des priorités dans la mise en œuvre des activités. Un accent est mis pour comprendre comment chaque partie concernée pourrait être affectée, ou comment elle perçoit d'être affectée, de façon à mieux les informer et à comprendre leurs opinions et préoccupations.

Le processus d'identification des personnes et des organisations dans chaque groupe reste continu dans le processus de mobilisation des parties prenantes. À ce jour, un grand nombre de parties susceptibles d'être affectées et intéressées ont été identifiées à partir de contacts et des consultations que le programme Inga 3 a déjà respectivement établis et menées avec les communautés, les autorités et les services techniques.

### **2.2. Identification et analyse des parties prenantes**

Pour une consultation efficace et adaptée aux besoins, les parties prenantes du PDI3 proposé peuvent être divisées en grandes catégories, comme suit :

1. *Parties prenantes concernées* : fait référence à toutes personnes, groupes et autres entités situés dans la zone d'influence du projet qui sont directement touchés (effectivement ou potentiellement, et de manière positive ou négative) par le PDI3 et/ou ont été identifiés comme étant les plus susceptibles de modifications associées au programme, et qui devraient participer étroitement à l'identification des effets et de leur importance, ainsi qu'à la prise des décisions concernant les mesures d'atténuation et de gestion des effets. Celles-ci sont touchés par le PDI3 ou susceptibles de l'être, directement ou indirectement, de manière positive ou négative ;
2. *Autres parties prenantes* : ce groupe renvoie aux individus/groupes/entités qui pourraient ne pas subir d'effets directs du PDI3 mais qui estiment que la mise en œuvre des activités aura un impact sur leurs intérêts. Il peut s'agir des autres parties prenantes provenant des

communautés des zones environnantes du site d'Inga dont les intérêts pourraient être affectés par le PDI3.

3. *Groupes vulnérables<sup>1</sup> ou défavorisé* : ce sont des individus, groupe des personnes, communautés locales qui pourraient être touchées de manière disproportionnée ou plus défavorisées par le PDI3 que tout autre groupe en raison de leur situation vulnérable et qui pourraient nécessiter des consultations spéciales pour assurer leur représentation égale au processus de consultation et de prise de décisions associées au programme Inga 3.

Il convient de relever que pendant les échanges lors des consultations du public, les organisations œuvrant pour la protection des droits des femmes, la Division provinciale du genre, famille et enfant, le Conseil Provincial de la jeunesse, ont pris part aux séances d'information et d'échanges sur les activités du programme et les impacts susceptibles sur leurs vies ainsi que sur les potentiels bénéficiaires. Des approches spécifiques ont été utilisées pour donner à chaque catégorie des parties prenantes la possibilité de participer librement mais surtout de faire entendre leur voix. Ces différentes approches sont entre autres : les entretiens individuels (avec les représentants des ONG), réunions formelles (avec la Présidence de la République, les députés provinciaux, représentant des services étatiques impliqués dans le choix des investissements prioritaires), réunion publique (consultations publiques avec tous les membres de la communauté du secteurs), réunion avec les groupes de discussion (les groupes des femmes, des jeunes).

Le PMPP se focalise en priorité sur les personnes touchées directement et négativement par les activités du programme.

### **2.3. Bénéficiaires**

Les bénéficiaires du PDI3 Programme de développement du Inga-3 sont de deux ordres ;

D'une part : a) l'Etat congolais par :

- Le renforcement de la gouvernance et la gestion de l'économie au niveau national,
- L'investissement dans la transparence et dans la gouvernance locale au Kongo-central et à Kinshasa,

---

<sup>1</sup> Abordant cette catégorie des parties prenantes, il s'agissait principalement des femmes à travers les Organisations qui défendent la cause des droits des femmes, les organisations de protection de l'enfant et de l'élève, les Organisations des personnes vivant avec handicap, les jeunes. Les critères de vulnérabilité ont été définis tour a tour par le genre (Sexe féminin, aussi une autre raison avancée est que la majorité des projet implémenté dans la province s'ils ne sont pas bien suivis exacerbent les VBG, EAS/HS), le manque d'opportunité d'emploi (les jeunes, les femmes), par la condition physique, (Les personnes vivant avec handicap, les albinos,...)

- La planification des investissements prioritaires communautaires, les reformes pour encourager un développement géographique intégré et

D'autre part, b) les communautés locales par :

- L'engagement communautaire à développer les compétences afin d'assurer un accès équitable aux services sociaux de base. Par exemple les voies de dessertes agricoles, l'aménagement des points d'eau, la réhabilitation de certaines écoles, la construction des centre culturels pour les jeunes, les centres d'apprentissage pour tous.

### **3. MOBILISATION / ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES**

#### **3.1. Objectifs**

**Les objectifs de la mobilisation des parties prenantes sont de :**

1. Renforcer le dialogue communautaire et participatif autour du programme de développement Inga afin d'une mobilisation effective des parties ;
2. Etablir des mécanismes d'interaction avec elles (groupes et parties) en vue de partager, en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée, l'information pertinente sur le programme. Afin de maintenir une communication permanente avec toutes les parties prenantes concernées sur les avancées techniques, institutionnelles ou autre informations pertinente du PDI3, il sera proposé de manière consensuelle un délai périodique de restitution des discussions par les points focaux de chaque secteur ou zone ;
3. Consulter les parties prenantes en cas de besoin, communiquer les décisions majeures sur le PDI3. Il faut noter aussi qu'il peut y avoir d'autres moments périodiques ou liés à des événements ou aux autres raisons de mettre à jour le PMPP (incidents ou événements majeurs, y compris les impacts des événements climatiques sur le projet, le passage d'une phase des activités du programme à une autre, ou l'insatisfaction du public à l'égard des aspects qui peuvent amener à une réorientation des activités initialement prévues) ;
4. Renforcer le dialogue communautaire et participatif autour du programme de développement Inga afin d'une mobilisation effective des parties.

#### **3.2. Méthodes de mobilisation des parties prenantes**

Vu la nécessité d'une adhésion large autour de ce programme, une approche de communication mobilisatrice, informative, responsabilisante et interactive sera continuellement mise en place, en vue de susciter et maintenir l'engagement des parties prenantes au Programme de développement du Inga-3 en RDC. Le PMPP doit décrire les efforts à réaliser en matière de communication et de consultation qui doivent être réalisés pour assurer, tout au long du cycle de vie de PDI3 l'engagement de toutes les parties prenantes.

Il vise à favoriser le développement de relations solides, constructives et réactives avec les personnes affectées par PDI3, mais aussi les autres parties intéressées et qui sont importantes pour une gestion réussie des risques environnementaux et sociaux du programme du Inga 3.

Ainsi, une proposition des lignes directrices claires et structurées pour un programme d'engagement simple et clair se résume en des lignes ci-dessous :

- Identifier toutes les parties prenantes ;
- Obtenir la participation et la collaboration des parties prenantes ;
- Partager l'information et dialoguer sur le PDI3, ses impacts et ses bénéfices pour créer et maintenir un climat de confiance entre les parties prenantes ;
- Bien guider la conception et la mise en œuvre du PDI3 en évitant les passifs de Inga 1 et 2 ;
- Répondre aux besoins, préoccupations et attentes des parties prenantes en réunissant en cas de besoin les parties prenantes autour d'un cadre d'échange et d'information afin de proposer et discuter des nouvelles orientations dans le cadre le PDI3. D'où l'importance d'établir les points focaux dans chaque territoire ;
- Documenter les communications et les ententes avec les parties prenantes ;
- Assurer un processus transparent, ouvert, accessible, inclusif et juste, dans un esprit de confiance et de respect, sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation et sans frais de participation ;
- Assurer un processus équitable dans le respect des conventions et des protocoles locaux, y compris les considérations liées à l'inclusion sociale, l'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes, et que des processus supplémentaires soient ajoutés au besoin pour les groupes vulnérables ou défavorisé.

Le tableau 2 : Proposition d'une technique de mobilisation simple et clair des parties prenantes pour le Programme de développement du Inga-3/PDI3

<b>Technique de mobilisation</b>	<b>Application appropriée de la technique</b>
Correspondances (téléphone, Courriels)	Distribuer des informations aux fonctionnaires, aux ONG, aux administrations locales et aux organisations / agences  Inviter les parties prenantes aux réunions et au suivi
Réunions individuelles	Recherche d'opinions ; Permettre aux parties prenantes de parler librement de questions sensibles ; Construire des relations personnelles ; Enregistrer/noter si possible les comptes rendus des réunions
Réunions formelles	Présenter les informations du programme à un groupe de parties prenantes ; Autoriser le groupe à commenter opinions et points de vue ; Construire une relation impersonnelle avec les parties prenantes de haut niveau (secteur public, secteur privé, les

Technique de mobilisation	Application appropriée de la technique
	<p>députés provinciaux, les services technique) ; Diffuser des informations techniques et ;</p> <p>Enregistrer/noter les comptes -rendu des réunions.</p>
<p>Réunions publiques sous forme d'atelier</p>	<p>Présenter les informations du PDI3 à un grand groupe de parties prenantes, en particulier les communautés ; Permettre au groupe d'exposer son point de vue et ses opinions ; Construire des relations avec les communautés, en particulier celles touchées ; Distribuer des informations non techniques ; Faciliter les réunions avec des présentations verbales, des présentations PowerPoint, des affiches, et sur tout support qui aiderait à la compréhension ;</p> <p>Enregistrer/noter des discussions, des commentaires et des questions.</p>
<p>Réunions du groupe de discussion (focus group)<sup>2</sup></p>	<p>Présenter les informations de PDI3 à un groupe de parties prenantes ; Permettre aux parties prenantes de donner leur avis sur des informations de base ciblées ; Construire des relations avec les communautés ;</p> <p>Enregistrer/noter les réponses</p>
<p>Forums communautaires</p>	<p>D'échanger avec les différents segments de la communauté sur leurs préoccupations et attentes en vue du partage adéquat des renseignements sur le projet d'appui a Transformation numérique. Pour plus d'efficacités, ces forums communautaires devraient veiller à l'utilisation de la langue du milieu et à la diversité des parties prenantes, notamment, la participation des</p>

<sup>2</sup> Il convient de souligner que la méthode de focus group sera privilégiée à chaque fois que le PDGI voudra s'entretenir avec les groupes vulnérables. Il s'agira par exemple des femmes, des jeunes, des personnes vivants avec handicap, les analphabètes.

Technique de mobilisation	Application appropriée de la technique
	femmes, des jeunes et des autres groupes vulnérables dont les personnes avec handicap,
Site Web du PDI3	Présenter des informations sur le PDI3 et les mises à jour de l'avancement ;
Dépliant du PDI3	Brève information sur le PDI3 pour fournir une mise à jour régulière ;  Informations de programme spécifiques au site.

Par ailleurs, afin de renforcer l'atteinte des objectifs du PDI3 , les différentes techniques présentées soutiendront les activités d'engagement et de mobilisation des parties prenantes et précisément en ce qui concerne des campagnes de communication et de sensibilisation pour s'assurer que les bénéficiaires ont accès aux informations et comprennent de manière utile soumettre une plainte ou un retour d'information sur les interventions du PDI3, soit en utilisant le recours en matière de griefs (MGP), soit les mécanismes de suivi participatif et la manière d'accéder aux services de soutien aux victimes de VBG. Le projet impliquera les organisations de la société civile (OSC par le biais d'une communication et d'une sensibilisation ciblées au niveau local, provincial et national.

Notons que les consultations des parties prenantes seront menées sur une base périodique et concernent toutes les composantes du programme, afin d'assurer un dialogue continu avec les bénéficiaires, les autres parties prenantes impliquées d'une autre manière que ce soit au programme. Toutefois, Les consultations organisées dans les trois axes à savoir Inga -Matadi, Inga -Lukula, et Inga-Songololo ont été adaptées aux différents publics et ce, dans le contexte local, provincial ou national et ont pris en compte, avec la participation des communautés, des préoccupations de ces populations défavorisées ou vulnérables, en sélectionnant les besoins prioritaires et dans l'attente que durant la mise en œuvre du PDI3 leurs avis soient pris en considération.



### **3.3. Stratégie proposée pour la dissémination de l'information**

Le plan de communication proposera les meilleurs messages à faire transmettre ainsi que les moyens appropriés, tels que :

- Les consultations publiques qui seront prévues avec les bénéficiaires du PDI3 ;
- Des focus groups pour envisager les personnes affectées et les représentants des organisations communautaires de base, comprenant les associations communautaires, les populations vulnérables, y compris les personnes vivant avec handicap avec VIH et albinos ou déplacées internes. A noter aussi que les focus group homogènes à l'intention des femmes doivent être organisés séparément, dans des conditions sûres et confidentielles, et animés par des femmes, afin d'assurer un libre franc ;
- Des entretiens directs avec les structures formelles, telles que les ONG, Services techniques, autorités administratives, collectivités locales, autorités coutumière, structures publiques et privées, des organisations de formation et d'emploi ;
- L'organisation périodique des ateliers avec les parties prenantes ;
- La notification et la diffusion des informations seront réalisées à travers les mass-médias notamment les radios et télévisions, les journaux etc. Des affiches seront apposées sur des sites bien identifiés et accessibles à tous. Pour atteindre le maximum de personnes susceptibles d'être impactées, les informations seront largement diffusées avant la tenue des réunions.

En plus de ces moyens identifiés, les brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques en français et en langues locales seront distribués pour faciliter la diffusion des informations sur le Programme. Dans le cadre d'une communication des masses, pour une couche de la population en deçà de l'instruction moyenne, d'autres moyens de communication peuvent être mis en évidence. A titre d'exemple les vidéos, les boîtes à image, les croquis, la tradition orale. Pour les parties prenantes qui sont instruites, un site web sera créé et régulièrement mis à jour et les informations seront aussi diffusées via les réseaux sociaux tels que WhatsApp, Facebook, twitter. Ces différents dispositifs permettront de fournir les informations actualisées aux parties prenantes.

### 3.4. Stratégie de consultation des parties prenantes /Résumé

Tableau 3 : Stratégie de consultation des parties prenantes sur les différentes phases du PDI3

Phase du programme	Thème de Consultation	Parties prenantes cibles	Méthodes proposées	Responsabilités	Période / à réajuster au besoin
Préparation	Activités générales du PDI3 : Présenter le projet et recevoir un retour d'information sur les activités du projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ADPI</li> <li>- World Bank</li> <li>- Division de l'emploi, du travail et de la prévoyance sociale,</li> <li>- Les leaders communautaires,</li> <li>- Les services techniques</li> <li>- Division provinciale du genre,</li> <li>- Famille et enfants,</li> <li>- Les Ayants-droits Inga,</li> <li>- Les députés provinciaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consultations publiques</li> <li>- Réunion restreinte</li> <li>- Réunion publiques information</li> </ul>	ADPI/BM	Une fois pendant la préparation du PDI3
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- ONG locales</li> <li>- Conseil pour la Jeunesse</li> <li>- Secteur privé</li> <li>- Société Civile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Focus Group, réunion / Discussions</li> <li>- Consultation Communautaire</li> <li>- Visite de terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ADPI</li> <li>- Partenaires de mise en œuvre</li> </ul>	Une fois pendant la préparation du PDI3
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vulnerable groups</li> <li>- Chef coutumier,</li> <li>- Les notables</li> <li>- Les leaders religieux</li> <li>- Les personnes vivant avec handicap</li> <li>- Les personnes atteintes d'albinisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Focus Group réunion / Discussions</li> <li>- Consultation communautaire</li> <li>- Entretien individuel</li> <li>- Visite de terrain</li> <li>- Présentation Powerpoint</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ADPI</li> <li>- BM</li> </ul>	Une fois pendant la préparation du PDI3

	Consultation sur les risques Environnementaux et sociaux clés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présidence de la République/ADPI</li> <li>- World Bank</li> <li>- Les services techniques provinciaux</li> <li>- Société civile/ ONGs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion formelle</li> <li>- Présentation PowerPoint avec Illustration image</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ADPI</li> <li>- BM</li> </ul>	Tout au long la mise en œuvre du PDI3
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Local NGOs</li> <li>- La presse communautaire/radio communautaire</li> <li>- Conseil de la jeunesse</li> <li>- Secteur privé</li> <li>- Société Civile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Focus Group réunion / Discussions</li> <li>- Consultation communautaire</li> <li>- Entretien individuel</li> <li>- Visite de terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ADPI</li> <li>- BM</li> </ul>	Tout au long la mise en œuvre du PDI3
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vulnérable groups</li> <li>- Chef coutumier,</li> <li>- Les notables</li> <li>- Les leaders religieux</li> <li>- Les personnes vivant avec handicap</li> <li>- Les personnes atteintes d'albinisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Focus Group réunion / Discussions</li> <li>- Consultation communautaire</li> <li>- Entretien individuel</li> <li>- Visite de terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ADPI</li> <li>- Partenaires de mise en œuvre</li> </ul>	Tout au long de la mise en œuvre du PDI3
<b>Phase de mise en œuvre</b>	Fournir les informations sur le Mécanisme de Gestion des plaintes (MGP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ADPI</li> <li>- World Bank</li> <li>- Les ONGs engagées pour la mise en œuvre du MGP</li> <li>- Les ONGs engagées pour la thématique VBG</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Courier électronique</li> <li>- Réunion formelle d'information</li> <li>- Atelier de formation, d'information</li> <li>- Site Web du projet</li> <li>- Réseaux sociaux</li> </ul>	ADPI	Durant toute la phase de la mise en œuvre du PDI3
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- ONGs de mise en œuvre du PMPP</li> <li>- Les différents contractant pour la réalisation des activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation Communautaire</li> <li>- Réseau sociaux</li> <li>- Affichage murale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ADPI</li> <li>- Partenaire de la mise en œuvre</li> </ul>	Tout au long de la mise en œuvre du PDI3

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les travailleurs dans les chantiers</li> <li>- Secteur privé</li> <li>- Société civile</li> </ul>			
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vulnérable groups</li> <li>- Chef coutumier,</li> <li>- Les notables</li> <li>- Les leaders religieux</li> <li>- Les personnes vivant avec handicap</li> <li>- Les personnes atteintes d'albinisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation Communautaire</li> <li>- Réseaux sociaux</li> <li>- Affichage murale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ADPI</li> <li>- Partenaires de mise en œuvre</li> </ul>	Tout au long de la mise en œuvre du projet
Fournir des informations et des conseils sur les sous-projets,		<ul style="list-style-type: none"> <li>- ADPI</li> <li>- World Bank</li> <li>- Les structure de Travail à haute intensité de la main d'œuvre (THIMO)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Courrier électronique</li> <li>- Réunion formelle d'information</li> <li>- Atelier d'information,</li> <li>- Site Web du PDI3</li> <li>- Réseaux sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ADPI</li> <li>- Partenaire de mise en œuvre</li> </ul>	Tout au long de la mise en œuvre du PDI3
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- ONGs de mise en œuvre du PMPP</li> <li>- Les différents contractant pour la réalisation des activités</li> <li>- Les travailleurs dans les chantiers</li> <li>- Secteur privé</li> <li>- Société civile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Focus Group réunion / Discussions</li> <li>- Consultation communautaire</li> <li>- Entretien individuel</li> <li>- Visite de terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ADPI</li> <li>- Partenaire de mise en œuvre</li> </ul>	Tout au long de la mise en œuvre du PDI3
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vulnérable groups</li> <li>- Chef coutumier,</li> <li>- Les notables</li> <li>- Les leaders religieux</li> <li>- Les personnes vivant avec handicap</li> <li>- Les personnes atteintes d'albinisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Focus Group réunion / Discussions</li> <li>- Consultation communautaire</li> <li>- Entretien individuel</li> <li>- Visite de terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ADPI</li> <li>- Partenaire de mise en œuvre</li> </ul>	Tout au long de la mise en œuvre du PDI3

<p>Informer sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PDI3 et des investissements prioritaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ADPI</li> <li>- World Bank</li> <li>- ONG de mise en œuvre du PMPP</li> <li>- Les travailleurs THIMO</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion formelle d'information</li> <li>- Atelier de mise à jour de l'avancement des travaux des investissements prioritaires,</li> <li>- Site Web du PDI3</li> <li>- Réseaux sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ADPI</li> <li>- Partenaire de mise en œuvre du PDI3</li> </ul>	<p>Régulièrement pendant la mise en œuvre du PDI3</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ONG de mise en œuvre du PMPP</li> <li>- Les différents contractant pour la réalisation des activités</li> <li>- Les travailleurs dans les chantiers</li> <li>- Secteur privé</li> <li>- Société civile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Focus Group réunion / Discussions</li> <li>- Consultation communautaire</li> <li>- Entretien individuel</li> <li>- Visite de terrain</li> <li>- Réseaux sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ADPI</li> <li>- Partenaire de mise en œuvre du PDI3</li> </ul>	<p>Régulièrement pendant la mise en œuvre du PDI3</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vulnérable groups</li> <li>- Chef coutumier,</li> <li>- Les notables</li> <li>- Les leaders religieux</li> <li>- Les personnes vivant avec handicap</li> <li>- Les personnes atteintes d'albinisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Focus Group réunion / Discussions</li> <li>- Consultation communautaire</li> <li>- Entretien individuel</li> <li>- Visite de terrain</li> <li>- Réseaux sociaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ADPI</li> <li>- Partenaires de mise en œuvre du PDI3</li> </ul>	<p>Régulièrement pendant la mise en œuvre du PDI3</p>

### **3.5. Stratégie proposée pour incorporer les voix et points de vue des groupes vulnérables**

L'engagement des parties prenantes sera un processus continu qui se déroulera à la suite de la publication du présent PMPP et pendant toutes les phases du Programme de développement du Inga-3. Cette section vise à décrire les influences que les parties prenantes ont sur le programme selon leurs niveaux d'engagement ainsi que la stratégie de communication proposée et les différentes méthodes qui serviront à communiquer avec chacun des groupes identifiés y compris les groupes vulnérables pour la prise en compte des différents points de vue. La mise en œuvre de la stratégie proposée consiste à organiser, piloter et gérer la communication. Cela revient à élaborer, à gérer, à budgétiser et à prévoir un suivi et une évaluation des actions menées pour l'engagement des parties prenantes. Pour atteindre les objectifs de communication, la démarche suivante est suggérée :

- Des fora sur les résultats des consultations relatives à l'engagement des parties prenantes ;
- Des réunions avec les leaders d'opinion (notables, les ayants-droits responsables syndicaux, collectif des personnes affectées, etc.) ;
- Des rencontres avec les groupements de jeunes (filles et garçons) ;
- Des rencontres avec les personnes vivant avec handicap et les autres groupes vulnérables ;
- Des rencontres avec les groupes de femmes et des ONG VBG<sup>3</sup> ;
- Des concertations sur les mesures d'accompagnement et la sensibilisation des populations bénéficiaires ;
- Des entretiens individuels pour conseiller et accompagner les parties prenantes ;
- Un système d'affichage au niveau des lieux publics en langue locale ;
- Des communiqués respectant la langue locale (radios et journaux) tout au long du processus du programme pour bien informer sur les activités du programme ;
- Des sessions de formation (renforcement des capacités) en communication des différentes parties prenantes sur les réclamations et la gestion des plaintes et tout autre thème ayant une incidence sur l'engagement des parties prenantes.

---

<sup>3</sup> Il s'agit des ONG qui seront recrutées dans le cadre de la mobilisation des parties prenantes. Les ONGs spécialisées en VBG

### **3.6. Engagement des femmes et des filles dans la communauté et des associations féminines de la société civile et des personnes vivant avec handicap**

Une démarche de consultation des parties prenantes a permis de monter la cartographie des intervenants dans les zones du projet et l'identification des risques environnementaux, sociaux et de VBG/EAS/HS au niveau local et dégager avec elles les pistes pour leur atténuation. Les consultations avec les personnes qui travaillent avec des adolescents et les personnes vivant avec handicap et d'autres groupes à risque (par exemple, les personnes atteintes d'albinisme, les femmes vivant avec handicap), les leaders des associations féminines, les ONGs environnementales, les structures de protection sociale, divisions provinciale de genre et famille ont été fortement encouragées à prendre part à aux réunions de consultation et apporter leur expertise dans les groupes de travail afin de comprendre leurs préoccupations liées aux activités du PDI3 et des suggestions sur comment y répondre. Par ailleurs, les risques de VBG/EAS/HS ont été débattus en se concentrant sur la perception générale des risques sans poser de questions ou discuter de l'expérience individuelle de la violence. Faisons remarquer que, ces échanges dans le groupe de travail ont éveillé la conscience collective de l'ensemble des parties prenantes sur les risques et des tendances en matière de VBG/EAS/HS au sein de la communauté. Cette méthodologie a favorisé la compréhension de la question et s'assurer que la voix des femmes, des filles, ainsi que les personnes vivant avec handicap et d'autres personnes à risque soit prise en compte dans les recommandations faites au PDI3. **Il est noté que cet exercice de consultations ciblées se fera de manière continue depuis la phase préparatoire jusqu'à la fin de ce grand programme.**

L'organisation et la gestion des communautés mettant souvent en mal la participation effective des femmes les filles, les personnes vivants avec handicap (appelés aussi « personne à mobilité réduite ») dans les enjeux communautaires, les discussions sectorielles avec ces groupes particuliers seront durant toute la mise en œuvre du programme privilégiées surtout lorsqu'il s'agira des questions des VBG/EAH/HS qui suscitent très souvent des regards accusateurs et freine l'intégration des femmes dans la communauté.

Lors des consultations des parties prenantes tenues dans les axes Inga -Matadi ; Inga -Lukula et Inga -Luozi, il sera important de mettre en exergue les besoins spécifiques des femmes, des filles, des personnes vivants avec handicap, les personnes atteintes d'albinisme ; relatives à leur bien-être, leur santé, leur sécurité dans les communautés touchées et comprendre leurs expériences.

Le renforcement des activités En effet, la formation des relais communautaires, la cartographie des services ainsi que le mécanisme de gestion des plaintes (MGP)<sup>4</sup>, et les voies de référencement de sorte que toute personne qui évoque des violences puisse être orientée immédiatement vont tous

---

<sup>4</sup> Il s'agit de toutes les plaintes relatives au PDGI. A titre d'exemple ; les plaintes liées au volet social, environnementale et VBG/ HS

renforcer la compréhension des questions relatives à la prévention et réponse aux VBG/EAS/HS au sein des communautés ciblées.

En outre, avant d'organiser ces consultations, une cartographie des prestataires de services de prise en charge dans la zone en question doit être vérifiée et actualisée car toute personne cherchant une assistance personnelle par suite de ces consultations doit être référée directement aux services de soutien indiqués dans la zone.

Un Le plan d'action EAS/HS pour le Programme de développement du Inga-3 sera élaboré par la spécialiste<sup>5</sup> VBG du PDI3 présentera de manière plus détaillée les principes de base concernant les communications sur les questions liées aux VBG/EAS/HS et aussi la prise en charge des survivant(e)s, y compris un protocole de réponse aux cas de EAS/HS.

Ci-dessous les risques VBG, EAS et HS potentiels identifiés par les parties prenantes lors de la mise en œuvre du PDI3 :

- Les agressions sexuelles ;
- Le harcèlement sexuel ;
- L'exacerbation des infections et des maladies sexuellement transmissibles ;
- Les grossesses précoces ;
- Les Violences physiques, psychologiques et conjugales ;
- Les Abus et exploitations sexuels ;
- L'Incitation des mineurs à la débauche ;

---

<sup>5</sup> Le ou la spécialiste VBG du PDGI sera recruté(e) par la PIU lorsque les offres d'emplois seront lancées.



## **A comprendre**

Les activités de communication consisteront principalement en :

- a. Le plaidoyer afin d'obtenir l'adhésion de toutes les autorités politico -administratives et les principaux décideurs au niveau provincial et municipal et ;
- b. Le plaidoyer par les leaders locaux ou les structures qui représentent les communautés afin qu'à travers les investissements prioritaires validés, les intérêts groupes vulnérables soient effectivement pris en compte ;
- c. La mobilisation sociale afin d'obtenir l'implication de toutes les couches de la population.
- d. L'accès à l'information ;
- e. La possibilité pour les bénéficiaires du PDI3 de faire un feedback

En ce qui concerne le plaidoyer, il sera question entre autres d'organiser les visites/réunions de consultations auprès des membres du Gouvernement provincial, de l'Assemblée provinciale et des autorités et leaders d'opinion locaux concernées. Ceci peut avoir lieu une fois par trimestre.

Organiser les réunions de consultations avec les services étatiques et opérateurs privés du secteur de l'énergie, ressources hydrauliques et du développement communautaire dans les axes du PDI3.

#### 4. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR L'EXECUTION DES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

L'atteinte des objectifs du PMPP nécessite une mise en œuvre adéquate des activités. L'enveloppe budgétaire allouée à la mobilisation des parties prenantes couvrira les dépenses indicatives ci-après :

Tableau 5 : Budget annuel estimatif de PMPP<sup>6</sup>

N°.	Activités clés	Qté.	Unité	Budget unitaire (USD)	Budget total (USD)
<b>1</b>	<b>Couverture médiatique :</b>				<b>8.500</b>
	Presse écrite (Journaux)	10	Diffusion	100	1000
		10	Article de presse	100	1000
	Presse Audio visuelle				
	Télévision	5	Emissions	500	2500
	Radio	50		100	5 000
	Roll up	10	Publicité	300	3 000
<b>2</b>	<b>Réunions de consultation</b>				<b>50.000</b>

<sup>6</sup> Notons que ce budget estimatif ne concerne que les axes consultés. Ce budget peut être mis à jour ou adapté pour des nouvelles données de terrain.

	Focus groups	30	Séances	500	15. 000
	Forum communautaire	30	Séances	2000	30.000
	Forum sectoriel	30	Séances	1000	3. 000
	Réunion avec les décideurs	5	Séances	1500	7. 500
	Activités de plaidoyer	5	Séances	3000	15. 000
<b>3</b>	<b>Cout de mission sur terrain</b>				<b>17.000</b>
	Prise en charge des personnes ressources	5		2000	10 000
	Location véhicule	FF		10000	10 000
	Billet d'avion	FF		7000	7 000
	Autres frais (Go pass /Taxes provinciales)	FF		1000	1 000
	Matériels (Supports pédagogiques)	FF		2000	2 000

<b>4</b>	<b>Matériels de visibilité</b>				<b>22. 500</b>
	Panneau publicitaire	2		1000	2000
	T-Shirt	600		10	6000
	Dépliant	10 000		0.35	3 500
	Brochure d'information	1000		2	2 000
	Casquette	1000		2	2 000
	Stylo	1000		2	2 000
<b>5</b>	Documentaire	FF		1	2 500
<b>TOTAL</b>					<b>165. 500 USD<sup>7</sup></b>

<sup>7</sup> Ce cout total n'inclut pas les frais relatifs à l'engagement citoyen et la mise en œuvre du MGP Ces frais si il y en aura seront proposés par le spécialistes en développement social ; en communication et en gestion financière, en passation des marché d'ADPI qui sera le responsable de la mise en œuvre du PDGI  
Ce montant total pourrait être réduit de moitié et focaliser les ressources sur les investissements. Les calculs peuvent être révisés.

#### 4.1. FONCTION ET RESPONSABILITE DE GESTION DES RESSOURCES

La mise en œuvre de PMPP exige qu'un personnel soit affecté avec une description claire d'emploi définissant les responsabilités et le rôle de chaque acteur. L'Unité de Gestion du PDI3 sera tenue pour responsable de la mise en œuvre du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes, les experts en gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux, ainsi que le/la spécialiste en VBG seront chargés de coordonner les activités du PMPP appuyés par les experts en communication et en engagement citoyen.

Tableau 6 : Personnes ressources et Responsabilités

N°	Personne de contact	Rôles et responsabilités
1	UGP/ADPI	<p>Coordonner et superviser la mise en œuvre du PMPP ;</p> <p>Transmettre les coordonnées des personnes chargées de répondre aux commentaires ou aux questions sur le projet ou le processus de consultation, à savoir leur numéro de téléphone, adresse, courriel et fonction (ces personnes ne seront pas forcément les mêmes sur toute la durée du programme).</p>
2	Spécialiste en sauvegarde environnemental	Chargé de la mise en œuvre du PMPP tout en veillant aux aspects environnementaux, sous la supervision du Coordonnateur du PDI3 ;
3	Spécialiste en sauvegarde sociale	Chargé de la mise en œuvre du PMPP avec un suivi particulier des aspects sociaux sous la supervision du coordonnateur du PDI3
4	Spécialiste t en VBG	Chargé de la mise en œuvre du PMPP avec un suivi particulier des aspects relatifs aux VBG, EAS et HS sous la supervision du coordonnateur du PDI3
5	Spécialiste en gestion financière et administrative	Confirmer l'établissement d'un budget suffisant pour la mobilisation des parties prenantes

N°	Personne de contact	Rôles et responsabilités
6	Spécialiste en Passation des Marchés (SPM)	Elaborer les contrats avec les différents prestataires (contrat avec les radios et télévisions, site Web, les consultants)
7	Spécialiste en suivi évaluation	Faire le suivi et l'évaluation du PMPP en collaboration avec les spécialistes des sauvegardes
8	Spécialiste en communication	Chargé d'élaborer et de mettre en œuvre le plan de communication en référence au PMPP
9	L'équipe de Coordination nationale et les équipes techniques de coordination nationale et les équipes technique d'implémentation provinciale	Communiqueront (échanges) avec les parties prenantes sur le choix des sous-projets, l'emplacement, les modalités de mise en œuvre du sous-projet selon le besoin ressenti par la communauté pendant la phase de préparation et de la mise en œuvre du programme et répondre à la question de la redevabilité vis-à-vis des bénéficiaires du Projet.
10	Les représentants des ONG et ceux des autres organisations de la société civile, y compris celles spécifiques de lutte contre les VBG	Chargé de suivi de la mise en œuvre du PMPP

## 5. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP)<sup>8</sup>

Le programme de développement Inga 3 mettra en place, un mécanisme de gestion des plaintes conformément à la norme 10.

Un mécanisme de gestion des plaintes est défini comme un système permettant de répondre aux questions ou clarifications relatives au projet dans le cas d'espèce du projet PDI3, de résoudre les problèmes résultants de la mise en œuvre des interventions du projet et de traiter efficacement les réclamations/suggestions et les plaintes émanant des parties prenantes qui se sentent impactées négativement par les activités du projet.

Les caractéristiques d'un Mécanisme de gestion de plaintes (MGP) opérationnel et effectif se déclinent comme suit :

- ✓ Multiples points de recueil des plaintes, accessibles et sans coût pour le/la plaignant(e)
- ✓ Procédures de traitement des plaintes qui sont claires, transparentes et suivent des standards fixes
- ✓ Processus de traitement et résolution des plaintes qui est rapide et efficace y compris en termes de feedback au/à la plaignant(e)

En effet, comprenons qu'à titre préventif, les mesures de consultation et de participation, notamment les rencontres individuelles avec les bénéficiaires éventuels, auront grandement permis de diminuer le nombre de réclamations.

La démarche se veut simple et accessible au niveau local, ouverte à différents types de preuves. Elle permettra de :

- Répondre dans les meilleurs délais aux préoccupations et aux plaintes des parties touchées par le projet concernant la performance E&S ;
- Réduire les délais potentiels dans la mise en œuvre du projet, associés à des disputes non résolues en minimisant le risque de recours aux tribunaux ;
- Augmenter la transparence du processus ;
- Augmenter l'adhésion et l'appropriation du PDI3 par les bénéficiaires ;

---

<sup>8</sup> Une fois l'UGP/ADPI mise en place, il lui sera aussi suggéré de prévoir la création d'une plateforme de MGP en ligne pour le projet. Ceci permettra aussi d'éviter la lenteur dans la procédure de réception et de récolte des plaintes émanant des différents secteurs de mise en œuvre du programme.

- Faire des ajustements et prendre des mesures correctives tôt dans le processus de réinstallation et de développement du projet ;
- Les mécanismes de gestion des plaintes/griefs/suggestions devront être effectifs avant le début de la mise en œuvre de la réinstallation. Ils seront donc établis à l’amorce du processus de consultation et de participation des personnes affectées par le Projet (PAP).

Toutefois, des procédures spécifiques aux plaintes relatives à l’exploitation et abus sexuels et au harcèlement sexuel (EAS/HS) sont formulées séparément dans le document étant donné la spécificité et la sensibilité de ces dernières dont le traitement doit être axé sur les survivant(e)s et doit se conformer aux principes directeurs d’une prise en charge éthique, notamment le respect des droits et du choix du/de la survivant(e), la confidentialité, la sécurité, et la non-discrimination.

Le tableau ci-dessous représente les actions concrètes qui seront menées par le PDI3 pour l’effectivité du MGP/PDI3.

Tableau 7 : Mise en œuvre du MGP PDI3

Actions	Responsables	Acteurs associés	Echéance	Budget prévisionnel \$
Elaboration (préparation et validation interne) du MGP du Projet, y compris des procédures spécifiques pour la gestion éthique et confidentielle des plaintes liées à l’EAS/HS	Experts en gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux le (la) spécialiste en VBG	Coordonnateur National, Spécialiste communication	Trois mois après recrutement du spécialiste en Sauvegarde Environnementale et questions sociales, et le (la) spécialiste en VBG	PM
Elaboration des outils de travail nécessaires	Experts en gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux et questions	Consultants	Mise en œuvre effective du programme	A budgétiser



Actions	Responsables	Acteurs associés	Echéance	Budget prévisionnel \$
	sociales, et le (la) spécialiste en VBG			
Acquisition et mise en place du matériel et fourniture nécessaires au fonctionnement du MGP, y compris pour le traitement éthique et confidentiel des plaintes liées à l'EAS/HS	Experts en gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux le (la) spécialiste en VBG	Equipe fiduciaire du programme	Dès l'entrée en vigueur du programme	A budgétiser
Informations/sensibilisation et communication sur les dispositions du mécanisme des plaintes, y compris sur les procédures spécifiques au traitement des plaintes d'EAS/HS	Experts en gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux et le (la) spécialiste en VBG	Equipe fiduciaire du projet et Coordonnateurs provinciaux ainsi que les points focaux VBG	Dès l'entrée en vigueur du programme	A budgétiser

### 5.1. Description du mécanisme de gestion des plaintes du Programme du développement du Inga 3

En effet, la procédure de gestion des plaintes dans le cadre des actions du programme fait appel à six (6) étapes décrites ci-dessous, partant de l'enregistrement de la plainte à son règlement final et l'archivage du dossier de résolution. L'objectif sera d'assurer, de manière impartiale et transparente, la réception et le traitement des préoccupations, des plaintes et des litiges. Donc d'aider à régler les griefs dans les meilleurs délais, d'une manière efficace et efficiente qui satisfait toutes les parties concernées. Le rapport préliminaire fera l'objet d'une validation nationale par les représentants des parties prenantes du projet. Le rapport final intégrant les amendements de l'ensemble des parties prenantes sera établi et publié avant le démarrage des activités prévues dans le cadre du PDI3.

Aussi, le MGP devra être adapté à travers des procédures spécifiques qui assureront un traitement éthique et confidentiel des plaintes liées à l'EAS et au HS. Le principal objectif d'un mécanisme de gestion de plaintes sensible à l'exploitation et abus sexuel et harcèlement sexuel (MGP-EAS/HS) est d'aider à régler les plaintes dans les meilleurs délais, d'une manière efficace et efficiente qui satisfait toutes les parties concernées. En ce qui concerne les incidents EAS/HS, le mécanisme a pour objective la réponse éthique et confidentielle à ces plaintes, avec une approche centrée sur la survivante, en garantissant la sécurité de toutes les parties prenantes.

#### **a) Accès et enregistrement des plaintes**

Les canaux de réception des plaintes seront diversifiés et adaptés au contexte socioculturel de mise en œuvre du Projet c'est-à-dire en tenant compte de chaque zone d'intervention du projet. Les plaintes seront formulées verbalement ou par écrit. Toute plainte, qu'elle soit verbale ou écrite sera enregistrée immédiatement dans un registre disponible au niveau du comité provincial ou municipal de gestion des plaintes ou de ses structures intermédiaires (ce, conformément à la spécificité du Programme).

Le/la plaignant(e) recevra un accusé de réception dans un délai de 48 h après le dépôt de sa plainte. Les canaux de transmission des plaintes seront soit les boîtes à plaintes soit le téléphone (numéro vert) soit encore l'inscription directe dans le registre de plainte. Il est important de noter que le/la plaignant(e) pourrait utiliser tout canal qui lui convient et que les canaux de transmission devraient aussi assurer la sécurité et la confidentialité des plaignant(e)s, surtout pour les plaintes liées à l'EAS/HS.

Ce type des plaintes (EAS/HS) seront communiquées à la Banque mondiale, par le truchement du Coordonnateur National, dans le délai de 24 heures dès la connaissance de l'incident.

Au niveau de chaque localité concernée par le programme, il sera déposé un registre de plaintes auprès des personnes ou structures suivantes :

- Comités locaux de gestion des plaintes
- L'Administrateur du territoire ou chef de l'ETD ;
- Représentant ONG et/ou une organisation locale ou provinciale impliquée ;
- Les structures sanitaires et les écoles ;
- Représentant des mobilisateurs communautaires formés par le programme.

Les voies d'accès possibles pour déposer une plainte sont :

- Un courrier (lettre physique) avec l'appui d'une personne instruite identifiée par la PAP ou par la communauté dans le cas où la personne n'est pas instruite ;

- Un appel téléphonique. L'appel téléphonique seul ne suffit pas. Il est recommandé de formaliser la plainte en remplissant une fiche en dur en ligne
- L'enregistrement de la plainte en ligne

Ces personnes ou institutions recevront toutes les plaintes et réclamations liées à l'exécution du PDI3. Elles analyseront et statueront sur les faits, et en même temps, elles veilleront à ce que les activités soient bien menées par les zones dédiées.

Le mécanisme de gestion des plaintes sera subdivisé en trois niveaux :

- Niveau de la base (localité, chefferie, cellule, quartier ou rue) où s'exécute le projet
- Niveau intermédiaire (territoire, groupement ou commune) ;
- Niveau provincial.

***b) Composition des comités par niveau***

(i) Niveau de la base (village, localité/chefferie, quartier)

Le comité de base (ou local) de gestion des plaintes (CLGP) est présidé par l'autorité locale compétente.

Il sera composé de :

- Le chef de village/localité ou chef du clan (président) ;
- Représentant d'une ONG locale ;
- Le représentant ONG active dans la localité ;
- Le représentant des structures sanitaires ;
- Le représentant des organisations des femmes.

Le comité local se réunira dans les 3 jours qui suivent l'enregistrement de la plainte. Le comité après avoir entendu le plaignant délibère. Il lui sera informé de la décision prise et notifiée par les membres du comité. Si le plaignant n'est pas satisfait de la décision alors il pourra saisir le niveau Administration du territoire.

(ii) Niveau Administration du Territoire/Groupement/Commune

Le comité intermédiaire (niveau Administration Territoriale, de la commune Urbano rurale ou du groupement) de gestion des plaintes (CIGP) est présidé par l'Administrateur Territorial/le Bourgmestre de la commune Urbano rurale selon le cas. Il sera composé de :

- L'autorité politico administrative du niveau intermédiaire concerné (président) ;
- Le représentant des services techniques ;
- Les représentants des Comités locaux de Gestion des plaintes ;
- Le représentant des organisations de la société civile (tant féminines que masculines)
- Les représentants (1 homme et 1 femme) des Personnes Affectées par le Programme ;
- Les représentants des communautés locale, si elles sont susceptibles d'être affectées directement ou indirectement par les activités du Programme. ;
- Le représentant de l'ADPI ;

Le comité intermédiaire se réunira une fois toutes les deux semaines dans le cas de plaintes liées à des questions de conflit en relation avec les communautés locale qui ne peuvent pas être réglés au niveau de la coordination provinciale du programme. Après avoir entendu le plaignant, le comité délibère et notifie au plaignant la décision prise. Si le plaignant n'est pas satisfait, il a la possibilité de saisir le niveau provincial. Quelle que soit la suite donnée à une plainte traitée au niveau intermédiaire (réglée ou non), l'information devra être communiquée au comité provincial.

(iii) Niveau provincial

Le comité provincial de gestion des plaintes (CPGP) est co-présidé par le Gouverneur (ou personne déléguée) et par le Coordonnateur provincial de l'UGP /ADPI (ou son déléguée). Il sera composé :

- Du gouverneur (président) ;
- Du coordonnateur provincial du PDI3 ;
- De l'Expert provincial en suivi-évaluation du PDI3
- Représentant de l'ONG active /OSC ;
- Des représentants des comités intermédiaires de Gestion des plaintes

Le CPGP se réunira une fois par mois (le jour de réunion sera fixé deux (2) jours après celui du CIGP ; l'objectif étant de permettre au comité provincial de disposer des dossiers provenant des CIGP avant sa réunion pour mieux délibérer et notifier dans la foulée au plaignant. Le point focal ou l'ONG chargée de mobilisation des parties prenantes du PDI3 est chargé du suivi du MGP, en s'assurant de la circulation régulière des informations entre les différentes instances.

Le comité provincial, cherchera à trouver une solution dans le cadre des activités du projet. Toutefois, en cas d'insatisfaction du plaignant, ce dernier a l'option d'intenter une action en justice auprès des juridictions compétentes pour faire valoir ses droits.

### ***c) Les voies d'accès***

Les voies d'accès possibles pour déposer une plainte sont :

- Un courrier formel avec l'appui d'une personne instruite identifiée par la PAP ou communauté si la personne n'est pas instruite ;
- Un appel téléphonique ;

NB : Un numéro vert gratuit sera identifié et diffusé sur les radios locales pour permettre à chaque personne qui juge être lésée dans ses droits de saisir le comité de gestion des plaintes et de s'exprimer librement.

### ***d) Études des plaintes***

Le Programme classifiera les plaintes selon qu'elles sont de nature sensible (comportement des experts du programme, détournement de fonds, cas EAS/ HS, etc.) ou non sensible de façon que les plaintes soient traitées conformément à la et procédure appropriée. La manière de gérer les plaintes diffèrera selon le type de plaintes : les plaintes de nature sensible pourraient nécessiter la tenue d'une enquête approfondie ; les plaintes de nature non sensible ont de fortes chances d'être résolues plus rapidement en apportant les changements nécessaires conformément à la documentation du programme.

### ***e) Considérations spécifiques concernant les plaintes d'EAS/HS***

S'agissant des plaintes liées à l'EAS/HS, celle-ci seront référencées éventuellement, par une femme Point Focal membre du comité ou conseil local. Chaque point focal devrait être formé sur la réception d'une plainte d'EAS/HS, la première écoute des survivantes, le référencement des cas aux prestataires de services, et les principes directeurs clés y afférents, surtout concernant l'importance de la confidentialité et la sécurité.

Le rôle du point focal n'est pas d'enregistrer la plainte ou de prendre en charge les cas d'EAS/HS, mais de faciliter le référencement de cas et promouvoir la fonctionnalité du circuit de référencement. L'enregistrement et la prise en charge des cas seront faits uniquement par les prestataires de services qui sont identifiés et opérationnels dans la zone.

En ce qui concerne le traitement des plaintes d'EAS/HS, ce genre de plainte est classifié comme un « incident sévère » et ne sera pas traité par une structure locale. Celle-ci joue uniquement le rôle de référencement de cas si nécessaire. Ces plaintes devraient être traitées directement par le(la) spécialiste en VBG au sein de l'ADPI et le spécialiste VBG de l'ONG chargée de la mobilisation des parties prenantes. Une autre structure de réception et vérification sera mise en place, et dont les membres seront choisis de manière appropriée et formés sur le traitement spécifique des cas d'EAS/HS.

***f) Cartographie des prestataires de services de prise en charge des survivant(e)s VBG***

Afin de faciliter le référencement aux services, tous les trois niveaux expliqués ci-dessus doivent identifier les prestataires de services de prise en charge des survivant(e)s, au sein des formations sanitaires (ceux qui ont été formellement formés dans la prise en charge médicale des survivant(e)s de VBG) ou au niveau de la communauté (conseil ou comité). Il est possible qu'une cartographie des acteurs en matière de prévention et réponse à l'EAS/HS existe déjà dans certaines localités, en particulier dans le contexte de l'action humanitaire.

En ce qui concerne les plaintes d'EAS/HS, si la plainte n'est pas rapportée au MGP à travers un prestataire de service, le/la survivant(e) devrait être référé(e) immédiatement à un prestataire de service pour les orientations et services appropriés (psychosocial, médical, juridique, et/ou réinsertion sociale). Par exemple, par le point focal au sein de la communauté si nécessaire. Les plaignant(e)s devraient recevoir des informations claires sur les services disponibles et sur les détails du MGP.

La prise en charge de tout(e) plaignant(e) auprès du MGP concernant un cas d'EAS/HS sera assurée de manière indépendante des plaintes générales.

Aucune information susceptible de révéler l'identité du/de la survivant(e) ne doit être conservée au niveau du MGP. Le mécanisme ne doit pas demander ou enregistrer d'informations en dehors des trois aspects suivants relatifs aux cas d'EAS/HS :

- La nature de la plainte (ce que déclare le plaignant ou la plaignante en usant de ses propres termes, sans que ce soit en réponse à des questions) ;
- La zone et la date de l'incident ;

- Si, à sa connaissance, l'auteur est associé au projet ; et
- Si possible, l'âge et le sexe du/de la survivant(e).

Il est aussi important de noter que le prestataire de service n'est pas appelé à déterminer si une plainte est vraie ou s'il existe suffisamment d'information pour une vérification. Le prestataire de services devrait seulement documenter et signaler la plainte d'EAS/HS au MGP, avec le consentement éclairé du/de la survivant(e), de manière confidentielle et en toute sécurité, dans les 24 heures de l'admission.

Ces informations ne doivent pas aller au-delà de la résolution de l'incident, la date à laquelle l'incident a été résolu, et le classement du dossier

Tout(e) survivant(e) qui signale un cas d'EAS/HS à travers le MGP doit être prise en charge avec un référencement immédiat vers un prestataire de service, que l'auteur soit associé ou non au projet. Les raisons pour cette approche sont les suivantes :

- Souvent, les renseignements concernant l'auteur peuvent ne pas être connus au moment où commence la prestation des services de soutien. Toutefois, une fois que celle-ci a commencé, le/la survivant(e) doit pouvoir continuer à recevoir des soins.
- L'augmentation des activités de sensibilisation concernant les cas de VBG liées au projet dans les communautés riveraines peut amener les survivant(e)s dans ces communautés à chercher des services dans le cadre de la mise en œuvre du PDI3, que l'auteur soit lié ou non au programme.

## **5.2. Rôle et responsabilité institutionnel dans la mise en œuvre du MGP du PDI3**

Dans le cadre du PDI3, les rôles et responsabilités des parties prenantes intervenant dans le MGP seront soigneusement définis et communiqués.

- La responsabilité ultime du MGP revient au responsable du programme à travers son Spécialiste en développement social, qui peut participer à l'étape de traitement des plaintes et au processus de vérification selon le type de plainte. Il apportera de manière possible les réponses appropriées à la partie plaignante. Il formera les parties prenantes sur la mise en œuvre du MGP.
- Le partenaire financier Banque mondiale ou une ONG ou un bureau d'étude partenaire – une partie prenante extérieure et relativement impartiale pourrait apporter une valeur ajoutée en matière de légitimité et de possibilités de réponses et de mesures. Par exemple, réaffectation de fonds à une activité quelconque ou de soutien à l'enquête. Les partenaires techniques ou

financier feront le suivi du mécanisme à travers les rapports que le projet produira mensuellement ainsi qu'à travers les missions de supervision de la Banque Mondiale.

- Responsabilité de la mise en œuvre du MGP après ce grand programme : avant la fin de la mise en œuvre des activités, le programme de Développement pour le Inga 3 devra clôturer avec toutes les plaintes gérées pendant son exécution. N'existant plus, le PDI3 ne peut plus assumer la responsabilité d'intervenir dans la gestion des plaintes.<sup>9</sup> , Dans le souci de la pérennisation du MGP, la responsabilité de mise en œuvre dudit MGP après clôture revient aux autorités provinciales. Ces dernière ayant été associées à chaque étape du processus de gestion du programme. Les autorités provinciales sont impliquées dans ce processus dès le démarrage du programme afin de prendre la relève dans la gestion du MGP à sa fin.

---

<sup>9</sup> Cependant, le programme devra mettre en place des stratégies pouvant gérer les plaintes après sa clôture.



Tableau 8 : Budget estimatif du MGP (Pour Mémoire)

N°	<sup>10</sup> Poste des dépenses	Nombres	P.U en \$ <sup>11</sup>	P.T en \$
1.	Achat des téléphones portables Android capable d'envoyer les images pour les axes retenus	80	A Confirmer	A Confirmer
2.	Achat des Cahiers Registres pour les axes des axes : Inga -Matadi, Inga-Lukula, et Inga-Luozi	320	A confirmer d	A confirmer
3.	Achat boites des stylos pour l'enregistrement des Plaintes	50	A Confirmer	A Confirmer
4.	Diffusion et vulgarisation du MGP dans les médias dans toutes les collectivités locales concernées par le programme, affichage des messages clés de la mise en œuvre du MGP	40	A Confirmer	A confirmer
5.	Mise en place si possible du Logiciel de Gestion des Plaintes (LGP) – gestion numérique des plaintes et entretien / année, y compris la formation des différents acteurs sur son utilisation	5	A confirmer	A confirmer
6.	Recrutement d'un consultant programmeur pour la mise en place du logiciel du système de gestion	1	A confirmer	A confirmer

<sup>10</sup> Ceci est un modèle standard qui sera soit confirmé par l'ADPI qui assurera la coordination du PDGI ou modifié selon les besoins spécifiques du programme.

<sup>11</sup> Les prix unitaires seront établis et approuvés par les spécialistes des passations des marches de l'ADPI. A ce stade de rédaction du PMPP rien ne peut être confirmé.

	des plaintes avec un support / année (1 mois de prestation)			
7	Mise en œuvre du MGP par les structures qui seront recrutées (au niveau des différents axes), Renforcer les comités de gestion des plaintes dans les écoles ou dans la circonscription et les comités de gestion des plaintes (incluant le fonctionnement des comités de gestion des plaintes, la tenue des réunions, l'organisation des enquêtes sur terrain, l'acquisition des registres et autres articles nécessaires au MGP durant la durée du projet)	Forfait	A confirmer	A confirmer
8	Imprévus (10%) de coût total du budget de MGP		A Confirmer	A Confirmer
	<b>Total Général</b>			

## **6. Suivi et reportage**

### **6.1. Implication des parties prenantes dans les activités de suivi**

L'Equipe de Coordination du PDI3, ADPI garantit la participation de parties prenantes aux activités de suivi du projet ou des impacts qui lui sont associés afin de maintenir l'engagement des parties prenantes dans le processus. La mise en œuvre du PMPP, les parties prenantes (notamment les populations touchées) ou des auditeurs indépendants participeront aux programmes de suivi et d'atténuation des impacts du programme.

Le suivi participatif du PDI3 impliquera activement les parties prenantes, y compris les populations touchées, dans l'évaluation continue des impacts. Les parties prenantes seront invitées à participer à des réunions régulières, des consultations et à utiliser des mécanismes accessibles pour exprimer leurs préoccupations et leurs retours. Dans le cadre de ce programme il vise à garantir que leurs perspectives soient prises en compte tout au long de sa mise en œuvre.

En ce qui concerne le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), il sera conçu pour permettre aux parties prenantes de signaler toute préoccupation ou plainte en lien avec le PDI3 tout en garantissant la confidentialité et le respect des droits des individus. Ce mécanisme sera accessible à tous, y compris aux populations vulnérables, et sera accompagné d'un processus transparent de résolution des plaintes, avec des retours réguliers aux parties prenantes concernant les actions prises.

Ainsi, le suivi participatif des activités et de la mise en œuvre MGP vont favoriser une communication efficace et de s'assurer que toutes les préoccupations des parties prenantes sont traitées de manière appropriée et en temps opportun.

Quelques indicateurs proposés pour le suivi et l'évaluation des activités d'engagement des parties prenantes :

- Nombre et fréquence des réunions avec les acteurs concernés (audiences publiques, ateliers, rencontres avec les dirigeants locaux) tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants et la pertinence des interventions ;
- Nombre des parties prenantes incluses dans le registre dédié ;
- Nombre de suggestions et de recommandations reçues par l'Unité de Coordination-PDI3 à l'aide de divers mécanismes de rétroaction ;
- Nombre de publications couvrant le programme dans les médias ;
- Nombre et qualité des rapports produits après chaque réunion, atelier ;
- Nombre de plaintes et de griefs rapportés aussi bien que le nombre des cas résolus ;
- La qualité des organisations des journées « Portes-Ouvertes ».

Notons aussi que Cette section suggère que l'Unité de Gestion du programme engagera activement les parties prenantes au suivi de dix (10) Plans de Suivi différents impliquant divers impacts E&S et mesures d'atténuation. Pour y arriver, Les activités de suivi relatives au PMPP seront déclinées dans les plans d'action (annuels et trimestriels)<sup>12</sup> de mise en œuvre. Ces plans préciseront entre autres pour chaque action ou activités prévues, le responsable, les acteurs impliqués, les ressources nécessaires (budget) et les délais de mise en œuvre.

Des outils de suivi correspondant (rapports annuels et trimestriels) seront élaborés pour être capitalisés dans le document global de suivi des activités courantes du programme. Les rapports de suivi mettront en exergue les écarts entre les prévisions et les réalisations en termes d'activités, les acquis de la mise en œuvre des activités, les difficultés rencontrées, les solutions envisagées ainsi que les impacts des activités mises en œuvre. Les responsables du suivi de la mise en œuvre des activités inscrites au PMPP sont : les Spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale et le/la Spécialiste en VBG sous la supervision du Coordonnateur du programme.

---

<sup>12</sup> Les plans trimestriels et annuels seront élaborés par la Coordination ADPI sur chaque année fiscale de la mise en œuvre du projet

**ANNEXES**

## ANNEXE 1 : LISTES DE PRESENCE DES PARTICIPANTS à Matadi Kinzau-Mvuete, Lukula et Inga

Les consultations du public pour le projet du développement du Inga 3 ont eu lieu dans le Kongo Central dans la ville de Matadi, dans le territoire de Seke-banza, dans le territoire de Lukula et à Inga et dont les listes des participants sont attachées ci-dessous.



list service tech 29  
oct\_241115\_103855;



liste  
lukula\_241115\_10354kinzau\_241115\_1031nsanda\_241115\_101&SNEI\_241115\_10330



liste



liste part



liste particip



liste participant ayant  
droit\_241115\_10580;



liste société.civile  
matadi\_241115\_1025

ANNEXE 2. PREOCCUPATIONS DES PARTIES PRENANTES

Tableau 3 : Synthèse des préoccupations des parties prenantes du Programme de développement du Inga-3

Catégorie de parties prenantes	Craintes / Préoccupations	Attentes/Suggestions/Recommandations
Parties prenantes touchées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bonne couverture des activités, sensibilisation sur le programme grand Inga / Couverture médiatique assez limitée pour prendre en compte les axes couverts par le programme ;</li> <li>• Se basant sur les expériences des projets anciens projet il y a risque du détournement des fonds du programme par l'Etat et les gestionnaires du programme en défaveur des bénéficiaires ;</li> <li>• Risque permanent de la corruption dans la sélection des entreprises pour la mise en œuvre des activités des différentes composantes du programme</li> <li>• Risque d'exacerbation des VBG dans la zone durant les travaux de de génie civile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signature des contrats avec des radio locales afin de communiquer l'évolution des travaux</li> <li>• Travailler avec les leaders communautaires dans mobilisation communautaire.</li> <li>• Transparence dans processus de passation des marchés</li> <li>• Accorder une importance primordiale dans les zones à un taux élevé d'activités économiques (Les entreprises, les universités, les hôpitaux, les centres commerciaux)</li> </ul>
	Les infrastructures communautaire de bases (route de desserte agricole en état de délabrement	Contracter avec les entreprises des entretiens ou constructions des routes

	<p>caractérisées par des bourbiers les centres de santés quasi-inexistant, les écoles en état de délabrement,</p> <p>Ce qui peut constituer un frein au développement de la communauté</p>	<p>pour désenclaver les zones d'intervention du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construire des ateliers de formation, les centre d'alphabétisation</li> <li>• Mettre à profit les connaissances existantes que possèdent les techniciens dans le secteur du développement communautaires ;</li> <li>• Que les parties prenantes consultées lors des ateliers de consultation soient représentées dans le pilotage de ce programme Inga 3</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présence énorme des bourbiers dans les zones d'interventions du programme de Développement de Inga 3</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabiliter les voies de dessertes agricoles, valoriser ainsi la culture vivrières en évacuant les produits sur les grands marchés</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Besoins en renforcement des capacités en logistique ;</li> <li>• Susciter de l'implication active des parties prenantes dans la mise en œuvre des activités sur le terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles des services techniques de l'Etat en matière de suivi -Contrôle des activités sur terrain</li> </ul>
	<p>Besoins en capacité des services techniques et administratifs des services techniques (formation, équipement, finance.) qui accompagnent le service existant en</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer certains services comme les services techniques, Renforcer en capacités des services techniques concernés,</li> </ul>



	RDC dans le domaine de développement communautaire	
	Insuffisance de leadership de la femme dans les institutions et les organes décisionnels ;	Organiser des séances de formation des femmes en leadership Implication des femmes dans les organes de décision du PDI3
<b>Autre partie prenantes</b>	Problématique du travail : violation des textes et lois qui régissent le secteur du travail,	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation sur le code du travail</li> <li>• Favoriser l'illustration de certains articles sensibles du code de travail par les images (boite à image)</li> </ul>
	Violence Contre les Enfants (VCE)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer et renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles des centres d'encadrement des enfants défavorisés.</li> <li>• Lutter contre l'impunité et renforcer les capacités des services étatiques.</li> <li>• Redynamiser les réseaux communautaires de protection de l'enfant.</li> </ul>
	Violences VGB/AES/HS	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sensibiliser les populations sur les EAS/HS ;</li> <li>▪ Intensifier la sensibilisation de toutes les couches de la</li> </ul>

		<p>population au travers le dialogue communautaire ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Impliquer les ONG féminines et masculines dans la sensibilisation et le monitoring en faveur des droits à la participation de la femme.</li> <li>▪ Lutter contre l'impunité dans les cas de VBG ;</li> <li>▪ Mettre en place un appui juridique en faveur des victimes des VBG</li> <li>▪ Mettre en place un MGP spécifique et protecteur des victimes EAS/HS</li> </ul>
<p>Les groupes défavorisés et vulnérable/ les femmes, les jeunes, les personnes vivants avec handicap</p>	<p>Discrimination, injustice sociale ;</p> <p>Que lors de la mise en œuvre du programme Inga 3, toutes les préoccupations des parties prenantes ne soient prises en compte en compte.</p> <p>Que le recrutement au niveau de l'ADPI se fasse sur base de la médiocrité</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promouvoir le principe constitutionnel de l'égalité pour tous devant la loi, promouvoir l'accès à tous aux nouvelles technologies de l'information et communication</li> </ul> <p>Doter et équiper des dispensaires de premier secours dans les différentes agglomérations ;</p>
	<p>Manque d'opportunités d'emplois des jeunes ;</p> <p>Besoin de créer plus des opportunités d'emploi pour les couches de la jeunesse et des femmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour le travail manœuvre, privilégier en la main d'œuvre locale constituée des jeunes en âge légal requis pour travailler dans les chantiers de construction</li> </ul>

### ANNEXE 3. CONCEPTS CLES

Ces concepts ont été insérés comme partie de l'annexe 4 afin de permettre au lecteur de comprendre les différents termes qui sont récurrents ainsi que leurs importances dans un plan de Mobilisation des parties prenantes.

#### **(1) Approche conceptuelle et opérationnelle du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP).**

##### *1° Définition des concepts :*

Les expressions et concepts-clés ont été clairement définis. Il s'est agi notamment des concepts suivants : le Mécanisme de Gestion des Plaintes, la réclamation, la dénonciation, la doléance, la plainte, la plainte clôturée, la plainte résolue, le conflit, la gestion des plaintes, la procédure, la redevabilité, les parties prenantes, le processus, la rétroaction et les acteurs.

##### *2° Objectifs du MGP :*

Présenter aux participants l'objectif global du MGP et les objectifs spécifiques qui visent quant à eux à augmenter le niveau d'implication et d'appropriation du projet par les parties prenantes, atténuer les risques des conflits éventuels liés aux activités du projet.

##### *3° Principes du MGP :*

L'accessibilité, la proximité, l'impartialité, la gratuité, la confidentialité, la prévisibilité, la transparence, la proactivité, la participation et la recevabilité.

##### *4° Avantages du MGP :*

Installation d'un environnement sain, accès facile à un système clair et transparent de résolution des plaintes.

##### *5° Risques liés à la mise en œuvre du MGP :*

Déficit d'information sur l'existence du MGP, le fonctionnement déficient, la faible appropriation du MGP par les acteurs, l'utilisation du MGP à des fins malveillantes, la présence des conflits d'intérêts, les tensions entre les parties prenantes, la budgétisation limitée.

##### *6° Obstacles au fonctionnement du MGP :*

Quelques obstacles ont été soulignés par les parties prenantes.

## **(2). Mobilisation/Implication des parties prenantes dans le fonctionnement du MGP**

### **Bonnes pratiques pour la gestion des plaintes et leur typologie**

1° Bonnes pratiques pour la gestion des plaintes

2° Typologie des plaintes : il s'agit de celles relatives à la gouvernance du projet, celles liées au non-respect des procédures et celles liées à la discrimination

### **(3). Généralités sur les EAS/HS (Définition des termes et concepts-clés)**

*1° Définition des concepts-clés :*

Expliqué les concepts abus sexuel, exploitation sexuelle, exploitation et abus sexuels (EAS), , violence basée sur le genre, violence basée sur le genre en milieu scolaire, violence physique, enfant, harcèlement sexuel, violence psychologique, violence sexuelle, violence économique, discrimination et maltraitance.

*2° Typologie des VBG :*

Les 6 types de VBG qui sont : le viol, l'agression sexuelle, l'agression physique, le mariage forcé, le déni de ressources, d'opportunités et de services, la violence psychologique ou émotionnelle.

### **(4). Comprendre l'exploitation, abus sexuels et harcèlement sexuel en milieu professionnel**

- Situation des VBG en milieu professionnel

- Qui sont les potentielles victimes ?

- Les violences basées sur le genre en milieu professionnel : certaines études ont démontré que les femmes sont plus victimes que les hommes des violences verbales et psychologiques, des violences sexuelles ainsi que des violences en ligne.

- Les facteurs favorisant les VBG : ils ont été identifiés

- La prise en charge des survivants des VBG en milieu professionnel (prise en charge médicale, psycho-sociale, juridique)

- Les principes directeurs de l'approche axée sur le/la survivante, le circuit des référencement sous cluster ainsi que la ligne verte 495555 de lundi à vendredi (de 8h à 18h) et le samedi (de 9h à 14h).

## **(5). Gestion d'une plainte**

Il s'agit du circuit d'une plainte non sensible (retour information ou feedback, documentation et archivage des plaintes liées au MGP global et des plaintes liées à l'EAS/HS) et du circuit d'une plainte VBG.

Ensuite, présentation des étapes de gestion d'une plainte (accueil/ accès, accusé de réception, le tri des plaintes, le traitement, la vérification, l'action, le suivi et évaluation et le retour de l'information.

Enfin, la problématique d'assurer les écoles sécurisées et inclusive est d'accroître l'accès, l'équité et l'amélioration des apprentissages, promouvoir un environnement professionnel sécurisé et inclusif. Et cela doit aboutir au processus d'élaboration et de signature du code de bonne conduite du personnel de toutes les entreprises contractantes.

Expliquer l'importance de la mise en place d'un MGP, du processus de son implantation ainsi que de son opérationnalisation au sein d'une entreprise ou sur les lieux d'exécution des travaux.

Clôturer la journée par une brève évaluation.

## ANNEXE 4 : LES PHOTOS



Photos%20des%20con  
sultations%20des%20C

Des activités de la communication et de la mise en œuvre du PMPP sont proposées dans le tableau suivant<sup>13</sup>.

Tableau 4 : Activités du PMPP pendant la durée du Programme de développement du Inga-3

	3 <sup>ème</sup> Trim Avant le démarrage du PDI3	4 <sup>ème</sup> Trim avant le démarrage du PDI3	1 <sup>er</sup> Trim. au lancement du PDI3	2 <sup>ème</sup> Trim. au lancement du PDI3	3 <sup>ème</sup> Trim au lancement du PDI3	4 <sup>ème</sup> Trim au lancement du PDI3	Sujets/Message	Parties prenantes ciblées
Couverture Médiatique : le chiffre fait référence au nombre du livrable par activité par trimestre pour chaque axe prioritaire. Responsable Spécialiste en communication								
Diffusion	3 <sup>14</sup>	3 <sup>15</sup>	2	2		2	Information sur le PDI3	Toutes les parties prenantes

<sup>13</sup> Il sera mis en place une stratégie de communication (cette stratégie sera aussi constituée des différents plans) par le spécialiste en communication du programme de développement Inga 3 afin d'assurer la bonne conduite des activités de communication de ce plan de mobilisation des parties prenantes. Cette stratégie sera construite sur base de l'identification des besoins en communication sous le format des échanges avec les partenaires locaux spécialistes en communication. Ces échanges peuvent être organisés en ateliers ou en groupe de travail. C'est à l'issue de ces différentes réunions d'échange que l'Expert chargé de communication du PDGI ressortira des messages clés. Ces messages clés seront transmis dans le plan de communication.

Avant que le plan de communication soit mis en œuvre, une convention entre PDGI et la radio communautaire pourrait signée. Cette convention reprendra dans ses annexes un plan de media. Ces plans de media peuvent être ponctuels ou précises. Il se pourrait que ces plans de media recommandent des plans de formations sur les différentes thématiques qui seront préalablement sélectionnées.

<sup>14</sup> : le chiffre fait référence au nombre du livrable par activité par trimestre pour chaque axe. Ceci est des propositions sur les trois axes prioritaires : Inga-Matadi, Inga -Lukula et Inga-Luozu (Comment ces axes ont été définis ? Merci d'incorporer une explication dès le début et dans le texte principal) . A la mise en place de l'Unité de Gestion, ADPI les prévisions peuvent être modifiées par le responsable de communication en collaboration avec les autres spécialistes qui seront engagés dans l'Unité de Gestion ou de Coordination.

<sup>15</sup> Par exemple ici : pour le trimestre 4 trimestre nous proposons 3 publicités pour chaque axe. Pour 3 axes prioritaires nous auront un total de 09 émissions pour ledit trimestre. Toutes ces propositions peuvent évoluer à la mise en place de l'Unité de Gestion ADPI

	3 <sup>ème</sup> Trim Avant le démarrage du PDI3	4 <sup>ème</sup> Trim avant le démarrage du PDI3	1 <sup>er</sup> Trim. au lancement du PDI3	2 <sup>ème</sup> Trim. au lancement du PDI3	3 <sup>ème</sup> Trim au lancement du PDI3	4 <sup>ème</sup> Trim au lancement du PDI3	Sujets/Message	Parties prenantes ciblées
							Objectifs, les composante et risques du PDI3	
Article de Presse	5	5	3	2			Objectifs, Composantes et risques du PDI3	Acteurs exerçant une influence sur la mise en œuvre du programme Inga
Presse Audiovisuelle/ Emission, sensibilisation. Responsable : Spécialiste en communication ADPI, l'Unité de Gestion								
Télévision	10 émissions à la	10 émissions à la	25 émissions Télévision nationale par axe	5 émissions Télévision nationale par axe			Information sur le programme  Enjeux et bénéfices du programme, les	Toutes les parties prenantes



	3 <sup>ème</sup> Trim Avant le démarrage du PDI3	4 <sup>ème</sup> Trim avant le démarrage du PDI3	1 <sup>er</sup> Trim. au lancement du PDI3	2 <sup>ème</sup> Trim. au lancement du PDI3	3 <sup>ème</sup> Trim au lancement du PDI3	4 <sup>ème</sup> Trim au lancement du PDI3	Sujets/Message	Parties prenantes ciblées
	Télévision nationale par axe	Télévision nationale par axe					composantes et risques éventuels ;	
Radio	20 par Axe  Radio locale + Nationale	50 par Axe  Radio locale + nationale	10 par Axe  Radio locale	10 par Axe  Radio locale+ Nationale			Information sur le Programme ; Enjeux et bénéfices de Inga 3  Approches de gestion des risques	Individus, groupes vulnérables ou défavorisés ;  Acteurs exerçant une influence sur la mise en œuvre du PDI3

	3 <sup>ème</sup> Trim Avant le démarrage du PDI3	4 <sup>ème</sup> Trim avant le démarrage du PDI3	1 <sup>er</sup> Trim. au lancement du PDI3	2 <sup>ème</sup> Trim. au lancement du PDI3	3 <sup>ème</sup> Trim au lancement du PDI3	4 <sup>ème</sup> Trim au lancement du PDI3	Sujets/Message	Parties prenantes ciblées
Roll up <sup>16</sup> / X-Tends	5 par axe	5 par axe					L'évolution de la mise en œuvre des activités	
Réunions de Consultation des parties prenantes. Responsable : Spécialiste Environnemental et Social								
Focus group	5 par axe	5 par axe	5 par axe	5 par axe	5 par axe	5 par axe	Information sur Inga 3 enjeux du PDI3, risques et gestion des plaintes ;  Préoccupations des Personnes affectées par Inga 3 (handicapées, femmes, les jeunes)	Les communautés locales, les femmes, le groupe des Jeunes.

<sup>16</sup> Un roll up. Connu aussi sous le nom d'enrouleur ou dérouleur, est un support de communication qui permet à une entreprise, une agence de véhiculer un ou plusieurs messages. Il est composé d'un support pied généralement en aluminium et d'une barre horizontale en haut.

	3 <sup>ème</sup> Trim Avant le démarrage du PDI3	4 <sup>ème</sup> Trim avant le démarrage du PDI3	1 <sup>er</sup> Trim. au lancement du PDI3	2 <sup>ème</sup> Trim. au lancement du PDI3	3 <sup>ème</sup> Trim au lancement du PDI3	4 <sup>ème</sup> Trim au lancement du PDI3	Sujets/Message	Parties prenantes ciblées
Fora communaut aires d'échanges sur les activités du PDI3	5 / par axe	10/par axe <sup>17</sup>	05 par axe	5/ par axe			Information sur le Projet  Enjeux du PDI3 ; mesures d'atténuation et de gestion des plaintes  Engagement communautaire et des parties prenantes  Engagement des groupes vulnérables et accès aux bénéfécies	Individus, groupes vulnérables ou défavorisés (les jeunes filles, enfant en âge de travailler

<sup>17</sup> Par exemple ici le chiffre 10 signifie :10 fora communautaires seront organisés pour chaque axe. Ce qui revient à dire par le nombre d'axe sera multiplié le total de 10 fora communautaire. Par exemple pour 4 axes, nous aurons 40 fora communautaires, pour 5 nous aurons 50.

	3 <sup>ème</sup> Trim Avant le démarrage du PDI3	4 <sup>ème</sup> Trim avant le démarrage du PDI3	1 <sup>er</sup> Trim. au lancement du PDI3	2 <sup>ème</sup> Trim. au lancement du PDI3	3 <sup>ème</sup> Trim au lancement du PDI3	4 <sup>ème</sup> Trim au lancement du PDI3	Sujets/Message	Parties prenantes ciblées
Forum sectoriel	10 /par axe	20/par axe	5/par axe	5/par axe			Impacts et opportunités du PDI3 par secteur	Les ministères des ressources hydrauliques et Electricité ; le ministère du plan, ADPI
Réunion avec les décideurs	1/par axe	1/ par axe	5/par axe	5/par axe			Information sur le PDI3  Allocation des ressources et efforts de mise en œuvre des activités	Les leaders locaux, provinciaux, et nationaux
Activités de plaidoyer		10 par axe	3 par axe	5 par axe			Engagement des groupes vulnérables sur l'accès aux infrastructures	La société civile

	3 <sup>ème</sup> Trim Avant le démarrage du PDI3	4 <sup>ème</sup> Trim avant le démarrage du PDI3	1 <sup>er</sup> Trim. au lancement du PDI3	2 <sup>ème</sup> Trim. au lancement du PDI3	3 <sup>ème</sup> Trim au lancement du PDI3	4 <sup>ème</sup> Trim au lancement du PDI3	Sujets/Message	Parties prenantes ciblées
							communautaires de base	